

(N° 216.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1837.

Rapport fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur BERGERON.

GRANDE NATURALISATION.

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Bergeron, docteur en philosophie et en lettres, de l'université de Gand, professeur à l'université libre, domicilié à Bruxelles, demande la grande naturalisation.

Né à Paris, en 1787, il vint habiter la Belgique en 1816, et se maria à Audenarde avec une femme belge; tous ses enfants sont nés en Belgique. En 1818 il fut placé à l'athénée de Bruges où il resta dix ans. En 1828 il fut nommé au collège de Charleroi, en qualité de principal et de professeur de rhétorique, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1831. Il vint alors s'établir à Bruxelles, la chaire d'histoire générale au musée scientifique et littéraire lui fut conférée, et il l'a remplie gratuitement jusqu'en 1834. Il est aujourd'hui attaché à l'université libre, comme professeur ordinaire, chargé de la littérature latine et des antiquités romaines. Il fait partie du jury d'examen.

Des lettres de naturalisation lui furent délivrées le 8 août 1822, par le chef du gouvernement précédent, mais comme ces lettres emportent certaines incapacités politiques, aux termes de la loi fondamentale, il demande aujourd'hui la grande naturalisation.

Les titres qu'il invoque à l'obtention de cette faveur, sont les services qu'il a rendus au pays dans l'instruction publique, et les ouvrages dont il a gratifié la Belgique, entre autres, une traduction, en vers français, des comédies de Térence, et un ouvrage sur les antiquités romaines.

Suivant les renseignements recueillis, le pétitionnaire est dévoué à la Belgique et à ses institutions; il est sous tous les rapports très recommandable.

Le président-rapporteur,

FALLON (ISIDORE).